



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2005
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-septième session

7-10 mars 2006

Point 4 1) de l'ordre du jour provisoire*

Points pour information :

coordination et intégration des programmes statistiques

Travaux du Comité de coordination des activités statistiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis à la Commission de statistique comme la Commission l'avait demandé à sa trente-sixième session^a. Il résume les principales conclusions des deux réunions que le Comité de coordination des activités statistiques a tenues en 2005, respectivement à New York le 28 février et à Rome du 12 au 14 septembre. La Commission en est saisie pour information. Elle voudra peut-être tenir compte des vues exprimées par le Comité dans ses travaux au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

^a Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 4 (E/2005/24) chap. I.B.

* E/CN.3/2006/1.



Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Travaux du Comité de coordination des activités statistiques	3–17	3
A. Principes applicables aux activités statistiques des organisations internationales	3	3
B. Questions liées à la mise en œuvre de bonnes pratiques statistiques dans les organisations internationales	4–7	4
C. Statistiques du tourisme	8	5
D. Logiciels de statistique	9	5
E. Coordination des activités de coopération technique	10–11	5
F. Réseau international d'enquêtes auprès des ménages	12	5
G. Classification des activités statistiques	13	6
H. Groupe de travail intersecrétariats sur les services statistiques	14	6
I. Autres questions traitées à la sixième réunion	15–17	6
Annexe		
Institutions et bureaux participants		7

I. Introduction

1. Le Comité de coordination des activités statistiques, dont l'Organisation internationale du Travail (OIT) assurait la présidence, a tenu ses cinquième et sixième réunions respectivement à New York le 28 février et à Rome du 12 au 14 septembre 2005.

2. Le Comité a pour principal objectif d'une part, d'encourager la coordination, l'intégration et la complémentarité entre les programmes de statistique des organisations internationales, d'éviter les redondances et de réduire le volume des rapports demandés aux États membres et d'autre part, de promouvoir la coordination et l'harmonisation pour ce qui est des pratiques statistiques et du développement des statistiques. À ses cinquième et sixième réunions, le Comité a échangé des informations, débattu de la coordination des activités et arrêté les mesures à prendre dans un certain nombre de domaines de travail communs. Quarante-trois personnes, représentant 30 institutions et organisations internationales, ont participé à la cinquième réunion à New York et 26 personnes, représentant 21 institutions et organisations internationales, ont participé à la sixième réunion à Rome. On trouvera en annexe la liste complète de ces institutions.

II. Travaux du Comité de coordination des activités statistiques

A. Principes applicables aux activités statistiques des organisations internationales

3. À sa cinquième réunion, le Comité a pris note du projet de déclaration de principes applicable aux activités statistiques des organisations internationales rédigé par la Division de statistique de l'ONU (pour plus de détails sur les travaux à ce sujet voir E/CN.3/2006/1). Il a convenu qu'il faudrait remanier ce texte pour l'expurger des termes qui pourraient être juridiquement contraignants et l'axer davantage sur les pratiques. À sa sixième réunion, le Comité a été saisi du texte révisé intitulé « Principes et pratiques applicables aux statistiques internationales », il l'a examiné et approuvé. Il a décidé que les institutions devraient revoir leurs pratiques actuelles à la lumière de ces principes et diffuser les résultats de cet exercice. Il a décidé que les principes et pratiques seraient affichés sur le site Web de la Division de statistique consacré aux bonnes pratiques statistiques, accompagnés d'informations connexes sur la façon dont les membres du Comité en faisaient usage, puisées dans les sites Web d'autres institutions. Le Comité a aussi convenu que les institutions pourraient, individuellement ou collectivement, utiliser les principes et pratiques différemment en fonction de leurs propres besoins et situation. Il a pris acte de ce que telle ou telle organisation internationale pouvait être dotée d'un mandat et d'une direction tels que les principes et pratiques ne lui étaient pas tous applicables en l'état actuel des choses, quand bien même ils pourraient lui servir ultérieurement à progresser.

B. Questions liées à la mise en œuvre de bonnes pratiques statistiques dans les organisations internationales

4. À sa cinquième réunion, le Comité a pris note d'un ensemble de propositions tendant à promouvoir l'application de principes applicables aux statistiques internationales, rédigé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (voir E/CN.3/2006/22), et de l'exposé oral fait par le représentant du Fonds monétaire international (FMI). Il s'est intéressé à l'élaboration de nouvelles normes techniques sous les auspices de l'initiative pour des normes applicables à l'échange de données et de métadonnées, à l'établissement d'un cadre pour le contrôle de qualité des données et à l'idée d'évaluer les besoins et de passer en revue les initiatives en cours en matière de formation des statisticiens au sein des organisations internationales. Le Comité a convenu de constituer des équipes qui rédigeraient des documents sur les trois initiatives susmentionnées : l'OCDE dirigerait la rédaction d'un document sur l'initiative d'échange de métadonnées, l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) coordonnerait l'élaboration d'un document sur le contrôle de la qualité et le FMI rédigerait un rapport sur les programmes de formation à l'intention des statisticiens des organisations internationales.

5. À sa sixième réunion, le Comité a pris note des rapports des trois équipes. S'agissant du premier rapport, il a été d'avis que l'élaboration de nouvelles normes techniques sous les auspices de l'initiative pour l'échange de données et métadonnées statistiques représentait un progrès non négligeable en direction d'une série de règles concertées pour la collecte de données, qui permettrait à l'échange de données et métadonnées de gagner en efficacité. Il a aussi convenu de prendre une décision sur cette initiative à sa réunion suivante, en mars 2006.

6. EUROSTAT a présenté le rapport sur l'établissement d'un cadre de contrôle de la qualité pour les organisations internationales et supranationales. Le Comité a estimé que ce projet était d'une grande utilité et ne devrait pas s'arrêter là. Il a chargé EUROSTAT de poursuivre sa mission sur la base du rapport présenté à la réunion. Les groupes suivants ont été constitués et chargés de poursuivre les travaux sur des questions clefs :

- a) Contrôle de qualité : EUROSTAT, FMI, Banque centrale européenne, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
- b) Systèmes d'examen : EUROSTAT, OCDE, Commission économique pour l'Europe;
- c) Rapports sur la qualité : EUROSTAT, FAO;
- d) Désignation des informations statistiques : EUROSTAT, Banque centrale européenne;
- e) Conférence européenne sur la qualité des statistiques d'enquête : EUROSTAT, Division de statistique de l'ONU;
- f) Mise en œuvre : EUROSTAT, OIT.

7. Le Comité a pris note du rapport soumis par le FMI tendant à évaluer les initiatives de formation du personnel en cours au sein des organisations internationales. Il s'est félicité de ces initiatives et a décidé de mettre sur pied un réseau de représentants de toutes les institutions pour échanger du matériel

d'information et de formation et envisager de nouvelles activités. Il a décidé que le FMI demeurerait l'institution chef de file en la matière.

C. Statistiques du tourisme

8. À sa cinquième réunion, le Comité s'est félicité des progrès réalisés par le groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques du tourisme, l'a encouragé à poursuivre sa tâche telle qu'elle était définie dans le rapport rédigé par l'Organisation internationale du tourisme et décidé que ces travaux n'appelaient pas l'adoption de nouvelles mesures de sa part.

D. Logiciels de statistique

9. À sa cinquième réunion, le Comité s'est félicité de l'inventaire des logiciels de statistique dressé par la Division de statistique de l'ONU et a demandé qu'il soit étendu aux informations concernant les licences et le coût du transfert et apparaisse sur le site Web du Comité. Il a aussi relevé que le partage de l'information sur les logiciels pourrait être étendu aux pays. La question n'a pas été traitée à la sixième réunion.

E. Coordination des activités de coopération technique

10. À sa cinquième réunion, le Comité s'est félicité de l'offre faite par la Division de statistique de prendre la tête de la rédaction d'un document sur les moyens les plus efficaces à la disposition du Comité pour coordonner la coopération technique. Ce document, rédigé en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le FMI, l'OCDE et l'Organisation mondiale du tourisme, a été présenté à la sixième réunion.

11. À sa sixième réunion, le Comité a examiné les moyens d'améliorer la coordination entre ses membres et éventuellement d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux pour mettre au point et exécuter au niveau national des programmes tendant à renforcer les capacités statistiques des pays. Il a été décidé que le Comité proposerait des activités et mettrait sur pied des mécanismes de coordination efficaces, que la Division de statistique rédigerait un document présentant des propositions en la matière, qu'une demi-journée serait spécialement consacrée à un échange de vues sur la coordination et les conceptions de la planification stratégique en matière de renforcement des capacités et que le Comité définirait la portée de cette entreprise à sa huitième réunion, en septembre 2006. Le Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle apporterait une contribution majeure à ces travaux, à partir des informations recueillies pour le Forum pour le développement des statistiques en Afrique.

F. Réseau international d'enquêtes auprès des ménages

12. À sa sixième réunion, le Comité a pris note d'un rapport rédigé par la Banque mondiale de concert avec des membres du groupe de gestion du Réseau international d'enquêtes auprès des ménages, qui soulignait les progrès réalisés

depuis le lancement du Réseau en 2004 et mettait en lumière les secteurs et les questions se prêtant à des activités futures. Le Comité a convenu que le Réseau représentait une initiative heureuse et un progrès utile en vue d'une meilleure coordination des efforts déployés à l'échelle internationale pour organiser des enquêtes sur les ménages dans les pays en développement. Il a aussi estimé que la réussite de sa mise en œuvre dépendrait du traitement de questions clefs telles le respect du caractère confidentiel des microdonnées, nécessiterait la pleine participation des membres du groupe de gestion et exigerait d'eux qu'ils se penchent sur le programme de travail à venir. Il a reconnu par ailleurs qu'il serait indispensable de faire appel ultérieurement au concours des bureaux statistiques nationaux.

G. Classification des activités statistiques

13. À la sixième réunion du Comité, la Commission économique pour l'Europe a présenté le processus entrepris pour réviser sa classification des activités statistiques. Le Comité a convenu d'attendre que le processus soit parvenu à son terme et que la Conférence des statisticiens européens ait adopté la classification pour voir s'il était possible d'adapter cette classification aux besoins des autres institutions internationales.

H. Groupe de travail intersecrétariats sur les services statistiques

14. À sa sixième réunion, le Comité a pris note de l'exposé oral fait par l'OCDE sur la constitution du Groupe de travail intersecrétariats sur les services statistiques ainsi que des travaux préliminaires réalisés. Il a été décidé que le rapport du Groupe à la Commission de statistique mettrait en lumière les priorités et les secteurs d'intérêt éventuels, en notant les points sur lesquels des travaux ont déjà été réalisés.

I. Autres questions traitées à la sixième réunion

15. Le Comité a été informé de l'évaluation faite par la Division de statistique de la capacité des pays de produire les indicateurs des buts et objectifs du Millénaire en matière de développement sous la houlette du groupe des Amis de la Présidence. Le représentant de la Division de statistique a expliqué que cette évaluation s'effectuait à partir des données actuellement disponibles dans la base de données sur les indicateurs des objectifs du Millénaire, gérée par la Division.

16. Le Comité a pris note de la proposition de créer une association professionnelle de statisticiens internationaux, fondée sur l'adhésion personnelle. Il s'est félicité de cette initiative et a offert son concours à cet effet.

17. Le Comité a relevé avec satisfaction la tendance d'un nombre croissant d'institutions à souhaiter adhérer au Comité de coordination des activités statistiques. Il a accueilli la Banque centrale européenne en tant que nouveau membre. Le secrétariat a été prié de contacter les institutions qui n'étaient pas membres du Comité pour le leur faire connaître et les informer de ses activités.

Annexe

Institutions et bureaux participants

Cinquième réunion du Comité de coordination des activités statistiques (New York, 28 février 2005)

Entités et programmes des Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales

Division de statistique de l'ONU

Division de la population

Commission économique pour l'Europe

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Programme des Nations Unies pour le développement

Fonds des Nations Unies pour la population

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Institutions spécialisées et organisations apparentées

Organisation internationale du Travail

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Organisation mondiale de la santé

Organisation panaméricaine de la Santé/Organisation mondiale de la santé

Banque mondiale

Fonds monétaire international

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation mondiale du tourisme

Organisation mondiale du commerce

Union internationale des télécommunications

Autres organisations internationales et non gouvernementales

Organisation de coopération et de développement économiques

Office statistique des Communautés européennes

Comité statistique inter-États de la Communauté d'États indépendants

Banque des règlements internationaux

Banque africaine de développement

Banque asiatique de développement
Institut arabe de formation et de recherche en statistique
Secrétariat de la Communauté des Caraïbes
Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle

Sixième réunion du Comité de coordination des activités statistiques (Rome, 12-14 septembre 2005)

Entités et programmes des Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales
 Division de statistique de l'ONU
Commission économique pour l'Europe
Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Programme des Nations Unies pour le développement

Institutions spécialisées et organisations apparentées

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Banque mondiale
Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du tourisme
Organisation mondiale du commerce
Union internationale des télécommunications

Autres organisations internationales et non gouvernementales

Organisation de coopération et de développement économiques
Office statistique des Communautés européennes
Comité statistique inter-États de la Communauté d'États indépendants
Banque des règlements internationaux
Banque africaine de développement
Banque européenne de développement
Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle